

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2646/2019	Objet : Approbation de la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne n°201900239 au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit des temps libres des enfants et des jeunes.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Michel CARIGI donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alphonse BOYE donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie le 23 septembre 2019 ;**Considérant** que dans le cadre du dispositif « Fonds locaux », la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val de Marne propose des aides financières pour l'aménagement (handicap/sécurité/chauffage) de l'équipement Alsh maternel et élémentaire Bruyères ;**Considérant** que la Ville s'est inscrite dans cette démarche et qu'elle peut ainsi bénéficier d'un financement à hauteur maximale de 20 % HT du coût total du programme HT ;**Considérant** que la convention d'objectif et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités de réalisation et de versement de la subvention ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Alain BOUKRIS)**

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne n°201900239 - investissement sur fonds locaux au profit des temps libres des enfants et des jeunes : réalisation du projet effectué dans le cadre de travaux d'aménagement (handicap/sécurité/chauffage) de l'équipement Alsh maternel et élémentaire Bruyères, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr